

Fédération des Chambres du Commerce et d'Industrie de l'Afrique de l'Ouest (FCCIAO)

LE TOGOLAIS GERMAIN MEBA ELU A LA PRESIDENCE

P 2



TR TOGOREVELL

TR 239 du 21 oct. 2016



Prix: 250 FCFA / Etranger 1€

Le pari d'une actualité qui réveille



PROTEGEONS NOS | PROTECT OUR
OCEANS LOMÉ, TOGO
15 OCT 2016

Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA au Togo



LOME DONNE SON NOM A L'HISTORIQUE CHARTE SUR LA SECURITE MARITIME EN AFRIQUE

P 3

L'ONU, la France, le Japon, la Chine... saluent et soutiennent le Togo

Bonne gouvernance et maîtrise de la corruption

LE TOGO PROGRESSE DE 10 POINTS DANS LE RAPPORT DE LA BANQUE MONDIALE

P 2

Fédération Togolaise de Boxe

APRES LA DEMISSION DE BAYOR, LES PETITIONNAIRES ANNONCENT UN CONGRES ELECTIF POUR CE SAMEDI

P 4

Projet d'établissement des actes de naissance aux membres de la MUCAT

P 2

UNE VERIFICATION DES DOSSIERS DES BENEFICIAIRES A EU LIEU A GBOSSIME et A ABATTOIR

CAR: Jour de Vérité demain



QUI DE Me AGBOYIBO OU DE Me APEVON FAIT OBSTACLE A L'ALTERNANCE AU «PARTI DES DESHERITES» ?

P 4

Interview de Esso- Wavana ADOYI Commissaire des impôts à l'OTR



« AUCUNE NOUVELLE TAXE N'A ETE CREEE PAR L'OTR. AU CONTRAIRE, NOUS ENVISAGEONS UNE SIMPLIFICATION DES IMPOTS ACTUELS POUR EN AVOIR UN NOMBRE REDUIT ET MIEUX GERABLE »

P 5

Rentrée scolaire LES ELEVES ET ENSEIGNANTS ONT RETROUVE LE CHEMIN DE L'ECOLE



La rentrée scolaire comptant pour l'année académique 2016-2017 a effectivement démarré le 17 octobre 2016. Éléves et enseignants que ce soit du primaire ou du secondaire ont retrouvé le chemin de l'école. Malgré les menaces de grèves brandis par certains syndicats des enseignants, la rentrée a bel et bien eu lieu. Cette année, ils sont plus de 2,3 millions d'élèves de l'enseignement général et plus de 40 440 de l'enseignement technique et de la formation professionnelle à regagner les classes. On enregistre alors une augmentation de 5% des effectifs dans l'enseignement général, et 7% dans la formation professionnelle. Face à cet accroissement des effectifs, le gouvernement a mobilisé d'importants moyens tant dans la construction et la rénovation des infrastructures scolaires, et dans l'amélioration de la qualité du service éducatif. Lundi matin, les ministres en charge de l'éducation notamment le ministre des enseignements primaire et du secondaire, Komi Tchakpélé et le ministre de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, Georges Aidam, ont sillonné certains établissements pour constater le démarrage effectif de la nouvelle année scolaire. Au cours de leur petite tournée, les deux ministres ont exhorté les élèves au travail bien fait tout au long de cette année académique. Ils ont également demandé aux acteurs du secteur éducatif togolais de jouer chacun sa partition pour la bonne marche de l'année qui vient de démarrer.

En ce qui concerne le gouvernement, des mesures ont été prises pour assurer une rentrée scolaire apaisée sur le front social, notamment par le versement des primes de bibliothèque et de rentrée, qui seront mensualisées à partir de juillet 2017, l'intégration des enseignants auxiliaires dans le corps des fonctionnaires de l'enseignement en application du nouveau statut général de la fonction publique et du décret d'application et la finalisation du projet de statut particulier des personnels de l'enseignement. « Le chef de l'Etat reste conscient de l'immensité de votre tâche. Il poursuivra donc les efforts nécessaires pour l'amélioration de vos conditions de vie et de travail dans un esprit de respect mutuel, en privilégiant la concertation ainsi que le dialogue que nous avons toujours consolidé », a promis le ministre Tchakpélé aux acteurs de l'éducation à la veille de la rentrée. « Malgré les difficultés inhérentes à votre métier, soyez un modèle pour vos élèves et pour la cité par le respect rigoureux de la déontologie de la profession, par votre assiduité au travail, la recherche permanente dans l'exercice de votre métier en vue d'assurer la réussite des élèves », leur a-t-il conseillé.

D'après une communication écoutée en conseil des ministres le 19 octobre, l'année scolaire qui vient de débiter se poursuivra jusqu'au 14 juillet 2017 avec deux périodes de congés : du 23 décembre 2016 au 03 janvier 2017 et du 07 au 17 avril 2017.

Londou KAWANA

Bonne gouvernance et maîtrise de la corruption LE TOGO PROGRESSE DE 10 POINTS DANS LE RAPPORT DE LA BANQUE MONDIALE

Le Groupe de la Banque Mondiale vient de publier un rapport sur la gouvernance dans le monde. Selon ce rapport qui prend en compte 215 pays de par le monde, le Togo a gagné 10 points sur l'indicateur « Maîtrise de la corruption ». Le document indique également une amélioration quasi-totale des six (6) indicateurs dont celui de la maîtrise de la corruption sur lequel le Togo fait un bon de plus de 50% soit 26 points contre 16 dans le rapport précédent, un score non atteint par le Togo depuis 2002.

Outre l'indicateur « maîtrise de la corruption », l'évaluation a porté également sur l'Etat de droit, la qualité de la réglementation, l'efficacité du gouvernement, la redevabilité, la stabilité politique et l'absence de violence. A l'analyse de ces indicateurs, l'on note une nette amélioration du Togo en matière de bonne gouvernance.

Cette performance du Togo dans le domaine de la corruption vient corroborer les récents résultats obtenus suivant les rapports établis par Transparency international avec un bon de 19 places et FormalFirms Survey 2015 dans le cadre du diagnostic pays qui relève une amélioration de la perception de la corruption soit 44% en 2015 contre 70% en 2009. Quant au rapport 2016 sur la gouvernance de la Fondation Mô Ibrahim en date du 03 octobre dernier, il a classé le Togo parmi les 10 pays top en matière de bonne gouvernance soit une progression de 9,7 points depuis 2009.

A entendre les autorités gouvernementales, tous les



résultats obtenus par le Togo ces derniers temps ont été possibles grâce aux réformes entreprises ces dernières années. En effet, le gouvernement a fait de la bonne gouvernance économique et financière l'une de ses priorités. Les actions menées concrètement dans ce sens sont la création de l'Office Togolais des Recettes (OTR), la mise en place des Numéros verts au niveau de l'institution en charge des Marchés publics, de l'aéroport et de la police.

A l'heure où le Togo s'est engagée à obtenir le programme compact du Millenium Challenge Corporation, les rapports de la sorte ne font qu'augmenter sa chance. Aussi viennent-ils encourager le gouvernement à poursuivre les efforts dans le sens de la bonne gouvernance.

Londou KAWANA

Projet d'établissement des actes de naissance aux membres de la MUCAT UNE VERIFICATION DES DOSSIERS DES BENEFICIAIRES A EU LIEU A GBOSSIME et A ABATTOIR



Depuis quelques mois déjà, la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI) a initié une opération d'établissement des pièces d'identité notamment l'acte de naissance et la carte d'identité aux acteurs du secteur informel. En collaboration avec l'ONG « Tous Unis pour le Développement » la DOSI poursuit les démarches pour permettre aux membres de la Mutuelle des Commerçants et Artisans du Togo (MUCAT) de disposer de leurs actes de naissance.

Accompagné d'un greffier s'est rendu au marché de Gbossimé à Lomé pour procéder à la vérification de la crédibilité des documents fournis par les membres de la MUCAT qui aspirent obtenir leurs actes de naissance. Le juge et son greffier ont vérifié près d'une centaine de documents des membres de la mutuelle de plusieurs marchés dont les marchés de Totsi, Hédzranawoé, Agoè-Assiyéyé, le Togo et Gbossimé.

A entendre le juge Ayim Palamwé, l'acte de naissance est une pièce très importante dans la vie d'une

personne « c'est elle qui détermine l'existence juridique d'une personne », indique-t-il. Pour sa part, Mme Apegnowou Delah, chef d'agence Lomé Commune et Golfe de la DOSI a fait savoir que le projet d'établissement des pièces d'identité aux membres de la MUCAT est un début de formalisation des acteurs du secteur informel. Ces pièces permettront aux bénéficiaires de mener à bien leurs activités.

L. K.

Fédération des Chambres du Commerce et d'Industrie de l'Afrique de l'Ouest (FCCIAO)

LE TOGOLAIS GERMAIN MEBE ELU A LA PRESIDENCE

Depuis le 14 octobre 2016, le Président de la Chambre du Commerce et d'Industrie du Togo (CCIT), Germain Esohouna Meba est devenu le responsable de la Fédération des Chambres du Commerce et d'Industrie de l'Afrique de l'Ouest (FCCIAO). Conscients de son dévouement et sa capacité à pousser plus haut les activités des opérateurs économiques de la sous-région, ses pairs n'ont pas hésité à porter leur choix sur lui au cours du congrès électif qui a eu lieu le 14 octobre.

Déjà en début de cette semaine, il a dévoilé les actions qu'il compte mener à la tête de la FCCIAO. Selon sa feuille de route, il aura à dynamiser l'action de l'institution, encourager l'intégration économique, tirer profit du potentiel des marchés ouest-africains. Il prévoit également lancer le projet d'une ligne maritime fret et passagers pour desservir les pays côtiers de la région.

Avant d'être le nouveau patron de la FCCIAO, Germain



Meba est aussi le responsable de la Conférence Permanente des Chambres Consulaires Africaines et Francophones (CPCCAF).

Londou KAWANA

Retrouvez votre journal et plus
d'info sur le site :
www.togoreveil.info

Récépissé N° 0353/24/09/08/HAAC du 24 septembre 2008

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Germain POULI

COMITÉ DE RÉDACTION

Londou KAWANA

Patrick NIMA

Pégy

Clément PLAKOO

SERVICE COMMERCIAL ET

PUBLICITÉ

Aïssata TOURE

SECRETARIAT

Carole AGHEY

Rose NYUIADZI

INFOGRAPHIE

ORA COM

CARICATURE

DODZI

DISTRIBUTION ET

ABONNEMENT

Tel: 90 02 76 54

ADRESSE

585, Avenue du Grand Séminaire

Hédzranawoé face Ets VINS

D'ITALIE

Tél. : 261.12.19 /236.18.56 902.76.54

E-mail : togoreveil@togoreveil.info

TIRAGE

4000 Exemplaires

IMPRIMERIE

Service Compris

Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA au Togo LOME DONNE SON NOM A L'HISTORIQUE CHARTE SUR LA SECURITE MARITIME EN AFRIQUE L'ONU, la France, le Japon, la Chine...saluent et soutiennent le Togo



C'est une première dans le monde, l'adoption par des pays d'un continent d'un texte fondamental destiné à la sécurisation des espaces maritimes et à la promotion de l'économie bleue. Désormais connu sous le nom de « Charte de Lomé », ce document historique adopté dans la capitale togolaise le 15 Octobre dernier par la Conférence des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine est selon les experts une impulsion politique indéniable, une grande avancée dans la recherche de solutions pour la promotion de l'économie bleue et surtout contre les freins au développement des pays africains, que sont la piraterie maritime, la pêche illégale, les trafics illicites de tout genre, l'érosion côtière et les autres atteintes à l'environnement marin. « C'est l'un des sommets les plus réussis de l'UA... une étape décisive dans la recherche d'une croissance durable pour le continent », a déclaré en fin de journée, le président en exercice de l'Union Africaine, Idriss Déby Itno, président du Tchad. Après des jours de travail au sein du Comité Technique Spécialisé composé des experts et ministres de la justice et de la défense des pays de l'UA, ce texte est passé à l'ouverture de ce sommet au Comité des Représentants permanents de l'UA, puis devant le Conseil Exécutif, la veille, avant son adoption lors de la session extraordinaire des Chefs d'Etats et de Gouvernement. Ils étaient dix-sept (17) Chefs d'Etat, à faire le déplacement de Lomé, d'autres empêchés se sont fait représenter par leur vice-présidents, premier ministres ou par des délégations ministérielles et diplomatiques. Au total cinquante deux (52) délégations nationales, soit la quasi-totalité des pays africains (54) ont pris part aux travaux qui ont débouché sur l'adoption par trente et un (31) pays sur les cinquante deux (52) de la charte sur la sécurité, la sûreté et le développement en Afrique. L'entrée en vigueur de cette charte est de trente jours après sa ratification par le 15e État membre de l'Organisation. Selon les experts, tout pays peut néanmoins, au moment de la ratification,

soumettre des réserves et des propositions d'amendements sur le texte. Le texte de Lomé, à la différence des autres adoptés jusqu'ici par l'UA, a mis en place un Comité de suivi chargé de surveiller la mise en œuvre de la charte de recommander les actions pour son suivi. Un Fonds de Sûreté et de Sécurité maritime est prévu pour supporter les coûts de la mise en œuvre de cette charte « On ne peut que saluer le fait que nous décidons de mettre ensemble nos moyens », estime Roch Marc Christian Kaboré, Président du Burkina Faso, un pays signataire qui n'a pas un accès direct à la mer. Trente huit (38) pays sur les cinquante-quatre (54) que compte le continent ont une frontière maritime. Les enjeux maritimes sont une priorité pour le continent, et plus particulièrement dans le golfe de Guinée, où 40 % du poisson pêché l'est de façon illégale et où la piraterie est devenue, depuis quelques années, la plus importante au monde. Pour le Président Faure GNASSINGBE, président du Togo, initiateur et hôte du sommet, les enjeux sont importants et l'objectif encore plus ambitieux. Il fallait rassembler l'Afrique autour d'engagements contraignants contre la piraterie, la pêche illégale, et pour la promotion de l'économie bleue ». Pari réussi avec les premiers résultats de ce sommet dont le succès est plus qu'éclatant. Dans un communiqué publié au lendemain de la clôture de cette historique rencontre, le Chef de l'Etat togolais n'a pas manqué de saluer l'engagement des pays africains et de tous les partenaires en vue du succès du Sommet du 15 octobre à Lomé. Il n'a pas oublié ses compatriotes qui ont également joué une fois encore leur partition en réservant un accueil des plus chaleureux aux hôtes du Togo. Un Togo qui renaît de ses cendres en tant que grand carrefour des grandes rencontres internationales.

LES PRESIDENTS AFRICAINS QUI ETAIENT AU SOMMET DE LOME

Ils étaient dix-sept (17) : Alassane Ouattara, John Dramani Mahama, Alpha Condé, Roch Marc Christian

Kaboré, Idriss Déby Itno, Ellen Johnson-Sirleaf, Macky Sall, Faure Gnassingbé, Ibrahim Boubacar Keïta, Denis Sassou Nguesso, Uhuru Kenyatta, Ismail Omar Guelleh, Teodoro Obiang Nguema, Patrice Talon, Mohamed Ould Abdel Aziz, James Michel et Hery Rajaonarimampianina.

LES PAYS QUI N'ONT PAS ENCORE SIGNE LA CHARTE DE LOME

Ils sont au nombre de vingt-deux (22) : Algérie, Botswana, Cameroun, Djibouti, Érythrée, Égypte, Éthiopie, Gambie, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Sénégal, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Swaziland, Ouganda, Zambie, Zimbabwe. Le Maroc n'étant pas membre de l'UA, il n'est évidemment pas signataire.

BAN KI-MOON ET L' « APPUI INDEFECTIBLE » DE L'ONU A FAURE GNASSINGBE : « La Charte de Lomé va transformer les eaux africaines en un puissant agent de croissance »

C'est dans un courrier de félicitation adressé au Président Faure GNASSINGBE, au lendemain de la tenue à Lomé du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement qui a abouti à l'adoption d'une charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement, que Ban Ki-Moon, le Secrétaire Général de l'ONU réaffirme le soutien total et « indéfectible » de l'organisation qu'il dirige, à la Charte de Lomé. Selon lui « Elle illustre de manière éclatante que le continent est déterminé à créer une économie bleue sûre, prospère et durable ». C'est à ses yeux le couronnement des années d'efforts visant à transformer les eaux africaines en un puissant agent de croissance, de développement et de sécurité humaine.

L'ONU a envoyé plusieurs représentants qui ont pris part aux travaux de ce sommet qui s'est tenu du 10 au 15 octobre 2016.

LA FRANCE SOUTIEN LA SECURITE MARITIME EN AFRIQUE

La France était également aux côtés des pays africains à Lomé à travers Jean Yves Le Drian, le ministre de la défense, qui bien avant de participer aux travaux sur le site du sommet, a fait une escale symbolique sur le navire de guerre français Dixmude, un immense bateau pouvant accueillir plus de 600 personnes et qui effectue des manœuvres dans la région. Cette présence est assez dissuasive en ce qui concerne la lutte contre la piraterie maritime.

« La sécurité maritime est une préoccupation majeure pour l'Afrique et elle me mobilise beaucoup. C'est la raison pour laquelle nous avons fait un effort particulier avec nos partenaires depuis le sommet de Yaoundé en juin 2013 », déclare le ministre français qui affirme que son pays compte prolonger cette assistance sécuritaire maritime. Depuis trois ans que ce sommet a eu lieu, en plus de ce soutien direct sur le terrain, la France a proposé des formations, mené des exercices avec les différentes marines nationales. En ce qui concerne le volet renseignement, la marine française transmet de nombreuses informations aux pays du golfe de Guinée pour leur permettre de réagir plus rapidement en cas d'attaque ou de pêche illégale. Un appui qui a fait reculer les actes de grand banditisme notamment sur le Golfe de Guinée.

PLUS DE 226 MILLIONS DE F CFA D'AIDE FINANCIERE JAPONAISE A L'ORGANISATION DU SOMMET

Plusieurs partenaires, en plus de l'Union Africaine, ont soutenu le Togo dans l'organisation matérielle et logistique de ce sommet qui a été une grande réussite. Outre l'Union Européenne, le PNUD, la Chine, l'un des plus importants soutiens financiers de la rencontre continentale de Lomé, est le Japon.

Un communiqué conjoint du Togo et du Japon, nous renseigne, que dans le cadre du Sommet de l'Union Africaine sur la Sûreté, la Sécurité maritimes et le Développement en Afrique qui s'est tenu du 10 au 15 Octobre 2016 à Lomé, le gouvernement japonais a accordé une aide de plus de 226 millions de francs CFA pour soutenir l'organisation de la « session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UA sur la Sûreté, la Sécurité et le Développement en Afrique ». Par cette assistance financière, le gouvernement du Japon apporte ainsi son appui aux autorités togolaises pour la réussite de ce sommet. L'importance et les enjeux de la sécurité maritime ont été réaffirmés lors des discussions de la TICAD VI qui a eu lieu en Août à Nairobi. Le Président Faure GNASSINGBE et le Premier ministre japonais Shinzo ABE en avaient personnellement discuté au cours d'un tête-à-tête.

Germain POULI

CAR: Jour de Vérité demain QUI DE Me AGBOYIBO OU DE Me APEVON FAIT OBSTACLE A L'ALTERNANCE AU «PARTI DES DESHERITES » ?



Le pouvoir saoule et qui quiconque en profite longtemps, n'a plus le discernement et la sagesse, de précéder les événements avant que ceux-ci ne le rattrapent. La crise qui perdure depuis des mois au CAR et qui se fonde essentiellement sur l'opposition de Me Apévon Dodzi, à un éventuel retour de Me Agboyibo à la tête d'un parti que ce dernier a dirigé pendant plus de quinze ans avant de passer le témoin en 2008, relève du manque d'humilité, du non respect des règles démocratiques, de la malhonnêteté et de la délinquance politique.

Quand en 2008, à l'issue des législatives de 2007, le président d'alors du CAR, Me Yaovi Agboyibo, avait décidé de passer le témoin à un des ses bras droits, Me Apévon Dodzi, les togolais avaient salué une première dans les rang de l'opposition, habituée à crier à l'alternance alors qu'au sein de leurs propres formations politiques, les présidents fondateurs avaient le même comportement que le président GNASSINGBE Eyadema, qu'elle combattait. Après huit ans de gestion à la tête du Comité d'Action pour le Renouveau, c'est Me Apévon Dodzi qui fait obstacle à la poursuite de cette alternance au sein du « parti des déshérités » qu'il n'a d'ailleurs pas réussi à hisser au rang des partis les plus importants du pays. Pour rappel, ce parti ne dispose que de quatre députés au Parlement après les législatives de 2013. Au lieu de céder sa place à quelqu'un qui ferait mieux, Me Apévon s'accroche en se servant d'une stratégie de diabolisation bien apprise auprès de ses amis de l'ANC, les ex-lieutenants de Gilchrist Olympio. Malgré la décision de 32 fédérations, au moins sur les 36 que compte le parti à l'échelle nationale, d'organiser une assemblée générale au cours de laquelle, il sera sans aucun doute révoqué, il s'accroche et se victimise. Pour lui, c'est Me Agboyibo qui veut soit revenir aux commandes du parti, soit positionner un de ses fils, ou encore un autre cadre du parti qui serait prêt à faire sa volonté, bref à le laisser diriger dans l'ombre. Oubliant que lui-même est un pur produit de Me Agboyibo, il ne manque pas d'occasion de faire croire à l'opinion qu'il est encore populaire parmi les siens, usant dans ce cas des méthodes que l'opposition attribuait il y a quelques années au pouvoir et qui consiste à demander à un groupe de partisans d'organiser des actions de « soutien », voire même de l'encourager dans l'idyllique ambition de créer sa propre formation politique avec comme première ambition de vider totalement le CAR de sa substance. Demain, samedi 22 Octobre 2016, après huit ans de présidence de Me Apévon, on en saura un peu plus.

Mais ce qu'il faut déplorer c'est cette série d'arguments qu'on sert souvent à l'opinion et qui annoncent le retour de Me Agboyibo ou le soutien par ce dernier d'un autre candidat ou cadre du parti, comme une anomalie, voire même une catastrophe.

Pour les chantres, au quotidien, de l'alternance, il faut savoir partir, surtout après avoir fait huit ans. « Quand on n'a pas de bilan et qu'on a également perdu la confiance de la base, en l'occurrence les fédérations, il faut passer le témoin sans trop de bruit » commente un diplomate africain en poste à Lomé. Me Agboyibo n'a eu aucune pression pour quitter la présidence du CAR, Me Apévon devrait en faire de même. Il est évident que de tout temps et de tout âge, il a toujours été difficile d'abandonner le pouvoir. Que ce soit Me Agboyibo qui revienne pour amener le parti au déluge final, ou que ce soit un de ses fils pour faire comme à la tête de nombreux pays au monde (Togo, Canada, USA, RDC, Gabon, etc) ou encore que le Bélier de Kouvè soutienne une tierce personne, un Jean KISSI par exemple. Au moins chacun respecte le tour de l'autre. L'alternance ne doit pas être forcément comprise comme le refus pour ceux qui avaient préalablement occupé le poste de revenir une nouvelle fois aux commandes. Le Bénin de Mathieu Kérékou, la Russie de Vladimir Poutine et la Côte d'Ivoire, avec la nouvelle constitution qui sera soumise au référendum le 30 Octobre prochain, sont des exemples qui témoignent et qui édifiant. L'essentiel est que ces changements successifs se fassent selon les règles démocratiques qui donnent le libre choix à la base, aux militants et aux populations de désigner leurs dirigeants. Me Apévon aura tort de faire obstacle à l'alternance amorcée au CAR depuis huit ans sur des présomptions et de velléités avérées ou non de Me Agboyibo. Il faut savoir jouer et quitter le jeu s'il est nécessaire.

Patrick NIMA

Fédération Togolaise de Boxe APRÈS LA DEMISSION DE BAYOR, LES PETITIONNAIRES ANNONCENT UN CONGRES ELECTIF POUR CE SAMEDI

Samedi 22 Octobre prochain se tient à Lomé, le Congrès électif et statutaire de la Fédération Togolaise de Boxe (FETOBOXE). Ce congrès organisé par une bonne majorité qualifiée de Présidents de Ligue et Clubs, est une suite logique de la pétition de révocation du bureau qu'ils ont signé en juin dernier et par laquelle ils dénonçaient un certain nombre de faits qui tuent progressivement la boxe togolaise, avant de désavouer ce bureau conduit par M. BAYOR Kélani. Sous la pression et face à cette pétition qui a également été portée à la connaissance du ministère de tutelle et du Comité National Olympique Togolais (CNOT), le Président BAYOR, qui boucle cette année seize ans de présidence à la tête de la FETOBOXE, a démissionné le 20 septembre dernier. Dans un courrier qu'il a adressé à son Secrétaire général, le président démissionnaire explique son départ en ces termes : « Au regard de mes nombreuses occupations et responsabilités internationales, il me semble judicieux de déposer le tablier afin de permettre à toute autre personne intéressée ou sollicitée de prendre, par des élections libres et transparentes, la présidence de la Fédération Togolaise de Boxe ». Mais en réalité ce cumul de fonctions qu'il évoque et qui le rend inefficace, n'est pas le seul grief que lui portent la vingtaine de pétitionnaires sur les 24 ou 32 clubs, selon, que compte la FETOBOXE. Il est d'abord reproché au bureau du président Bayor dont le mandat a pris fin depuis juin, de n'avoir pas atteint, de puis huit ans, le but principal pour lequel votre il a été élu à savoir la Promotion de la Boxe sur le plan national et international, l'organisation des activités comme des Galas et des Championnats, des stages de formation. Dans ce sens il est reproché à Bayor son « refus catégorique d'accompagner des promoteurs privés » qui se sont entre temps engagés dans la promotion de la discipline. S'agissant de la sous représentation et parfois même l'absence totale de Boxeurs togolais dans les Compétitions Internationales, elles sont dues, selon les pétitionnaires « à vos méthodes de réduction ou même de confiscation des primes encourageantes et excitatives à eux alloués par l'Etat. » Le découragement des boxeurs togolais qui refusent de combattre pour l'Equipe nationale, le manque d'égard et de considération envers les membres de la FETOBOXE et la gestion opaque et familiale de l'association, sont autant de griefs qui lui sont aussi fait. On reprochera par ailleurs, celui qui est aujourd'hui le Président de la Confédération Africaine de Boxe d'être allé « louer des Boxeurs mercenaires au Ghana et au Bénin » et d'avoir « gonfler les rapports financiers ». Bref le Président sortant et son équipe ont plongé la boxe togolaise dans un coma qui ne dit pas son nom. Plus grave, en vue de s'éterniser au pouvoir et d'écarter toute tentative légale d'alternance, M. BAYOR et certains clubs cooptés, se sont réunis en congrès statutaire en avril 2013 pour changer les règles du jeu électoral en y insérant un pernicieux article 30 qui stipule : « Seuls les membres du bureau exécutif ayant exercé au moins un mandat de quatre ans peuvent prétendre au



poste de Président de la FETOBOXE » Dans le but d'assainir les textes pour les rendre plus juste et consensuelle et pour renouveler les instances dirigeantes en vue de la redynamisation de l'activité Boxe au Togo, le pétitionnaire, conformément aux textes ont convoqué un congrès statutaire et électif le samedi 22 octobre 2016 à Lomé. La quasi-totalité des présidents de ligues et de clubs à travers toute l'étendue du territoire, ont confirmé leur présence à cette assemblée qui augure de jours meilleurs pour la boxe togolaise. NB : Lire l'intégralité de la pétition du 27 juin 2016 avec en annexe la liste des signataires.

PETITION POUR LA REVOCATION DU BUREAU EXECUTIF DE LA FEDERATION TOGOLAISE DE BOXE (FETOBOXE)

Nous, Présidents des Ligues et Clubs de Boxe composant l'Assemblée Générale (Organe Suprême) de la Fédération Togolaise de Boxe (FETOBOXE)
-Vu que le but principal pour lequel votre Bureau Exécutif a été élu, ne soit pas atteint durant près de huit (08) ans soit deux mandats (la Promotion de la Boxe sur le plan national et international, l'organisation des activités comme des Galas et des Championnats, des stages de formation et même votre refus catégorique d'accompagner des promoteurs privés de votre discipline,
-Vu la sous représentation et parfois même l'absence totale de Boxeurs togolais dans les Compétitions Internationales due à vos méthodes de réduction ou même de confiscation des primes encourageantes et excitatives à eux alloués par l'Etat,
-Vu le degré de découragement de nos boxeurs à qui votre bureau prive de moyens et qui refusent même de combattre pour l'Equipe nationale, ce qui justifie vos déclarations selon lesquelles vous n'avez pas de Boxeurs au Togo pour aller louer des Boxeurs mercenaires au Ghana et au Bénin pour gonfler vos rapports financiers,
-Vu votre manque d'égard et de considération envers les membres de notre association et la manière cavalière avec laquelle vous dirigez notre association,
-Vu votre non respect des textes dont nous nous sommes librement dotés (Convocation de congrès hors délais, Article 16 de nos Statuts),
-Vu même votre refus de proclamer les résultats et d'attribuer des attestations de participation aux Arbitres ayant aux stages de formation et de renforcement des capacités depuis près d'un an (entre novembre

2014 et décembre 2015),
-Vu l'incompatibilité qu'engendre le cumul de fonction aux postes électifs que vous occupez,
Décidons de révoquer le mandat que nous vous avons accordé (tout votre bureau) avec effet immédiat et appelons à l'organisation d'un Congrès extraordinaire dans les délais statutaires de trois mois à compter de la date de signature de la présente pétition.
Pendant cette période vous ne pouvez plus effectuer aucune dépense et aucun mouvement au nom de l'Association ou de la discipline Boxe en notre nom sans l'autorisation du Congrès ;
Nous examinerons ensemble les rapports moraux et financiers, mettrons en place un Comité transitoire et irons aux élections ;
Fait à Lomé, le 27 Juin 2016

Ampliations :

- Comité National Olympique Togolais (CNOT)
- Ministère de la Communication, de la Culture, des Sports et de la Formation Civique
- Confédération Africaine de Boxe (CAB)
- Association Internationale de Boxe (AIBA)

Ci-joint la liste des Signataires :

- 1-KOUNTOUTI Gbantchétebe (Ligue des Savanes)
- 2-GBADAMASSI Mourtala (Foadan Boxing Club)
- 3-P.O SAGORAI Fataï (Lion Boxing Club Cinkasse)
- 4-DANTOUKOU Bouraïma (Boxing Club de Mango)
- 5-TOÏ Tchilabalo (ASKO Boxing Club)
- 6-BIDIKIME Kossi (Gbikinti Boxing Club)
- 7-TECRO Sindounasse (Kéran Boxing Club)
- 8-AKEZISSIM Essoham (Ligue de Kara)
- 9-KOLA Toyi (Ligue de Sokodé)
- 10-POTCHOLE Essohanam (Sémassi Boxing Club)
- 11-KOUKOUBAKOU Abdou Latif (Koroki Boxing Club)
- 12-MESSAN LANGAH Agbédealé (Modèle Boxing Club)
- 13-DICK Kokouvi Edouard (ASFOSA Boxing Club)
- 14-AGBOMSON Albert (AKEKLE B.C)
- 15-ASSIGNON Kokouvi (HARLEM)
- 16-KOUASSI Messan (Akoumapé)
- 17-LAWSON CLAY (Aného RIQ)
- 18-SAROUNA Madjidou (Titan Boxing Club)
- 19-AMLA Koku Mawuéna (Gomido Boxing Club)
- 20-POUDJAGBO Dosseh (Tsévié)

Interview de M. Esso- Wavana ADOYI Commissaire des impôts à l'OTR

« AUCUNE NOUVELLE TAXE N'A ÉTÉ CRÉÉE PAR L'OTR. AU CONTRAIRE, NOUS ENVISAGEONS UNE SIMPLIFICATION DES IMPÔTS ACTUELS POUR EN AVOIR UN NOMBRE RÉDUIT ET MIEUX GÉRABLE »

Depuis la mise en place de l'Office Togolais des Recettes (OTR), l'opinion publique parfois mal informée interprète diversement et souvent de façon erronée certaines réalités fiscales. Certaines mauvaises langues soutiennent même que cette institution est à la base de la fermeture de certaines entreprises excédées par des impôts qu'elles n'arrivent pas à payer. A travers une interview accordée à OTR ACTU, le Commissaire des impôts, Esso-Wavana ADOYI, a largement situé l'opinion sur les réalités fiscales. Nous reprenons pour vous l'intégralité de cette interview.

OTR ACTU : Bonjour Monsieur le Commissaire, comment se portent les activités au Commissariat des Impôts ?

Esso- Wavana ADOYI : Les activités au Commissariat des impôts se portent bien. Si vous vous référez au dernier rapport publié par la Direction de l'Economie qui relève du Ministère de l'Economie et des Finances, vous saurez qu'à l'évaluation à mi-parcours le Commissariat des Impôts a réalisé près de 70% de ses objectifs annuels. Et comme nous avons encore plus d'un trimestre d'activités, nous sommes bien confiants qu'avec les efforts que nous déployons, nous atteindrons, voire dépasserons les prévisions.

OTR ACTU : Que pensez-vous des contribuables qui estiment que l'administration fiscale leur infligent trop de charges ?

E. W. A. : Nous apprécions quand les contribuables s'expriment. Mais lorsque nous écoutons certaines interprétations, nous comprenons que l'OTR doit communiquer davantage et c'est pourquoi nous nous sommes engagés dans un processus de communication accrue pour éclairer l'opinion et nous comptons sur les médias pour relayer la bonne information. Comme vous le savez l'impôt se paye sur le bénéfice. On ne peut jamais vous demander de payer outre mesure comme le font croire certaines interprétations. L'impôt est assis sur le revenu. Si vous n'avez pas de revenu vous ne payez rien. Je pense que les opérateurs économiques doivent s'inscrire de plus en plus dans la logique de la transparence. C'est pourquoi je salue, au niveau de la Chambre de Commerce, l'institution d'un Centre de Gestion Agréé qui est un organe qui aide les opérateurs économiques ne maîtrisant pas encore les contours de la fiscalité à se faire accompagner. J'invite donc les opérateurs économiques à adhérer à ce centre.

OTR ACTU : Monsieur le Commissaire, l'opinion accuse l'OTR d'être à la base de la flambée des prix de diverses denrées sur le marché. Qu'en dites-vous ?

E. W. A. : Nous sommes choqués quand nous écoutons de tels propos. Même la revendeuse de légumes au marché renchérit les prix arguant que c'est à cause de l'OTR. L'impôt qui influe sur le coût des biens et des services c'est la



Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) qui est un impôt inflationniste comme partout au monde. Mais depuis, la TVA n'a pas évolué. Nous sommes à 18%. Certains font l'amalgame en pensant qu'avec l'institution de la facture normalisée il faut augmenter les prix. Il n'en est pas question. La facture normalisée nous permet tout simplement d'assurer la traçabilité de la collecte de la TVA dans le contexte de la lutte contre toutes sortes d'irrégularités fiscales. Le Togo avance et les procédures doivent se moderniser. J'ai entendu un contribuable se plaindre qu'avant ils avaient la possibilité de négocier les coûts de dédouanement et que c'est chose impossible aujourd'hui. Cela me réjouit plutôt car c'est justement la raison d'être de l'OTR : lutter contre la corruption et la fraude. Les taxes douanières dépendent de la valeur transactionnelle.

OTR ACTU : Certains contribuables disent que la pression fiscale est trop élevée. Dites-nous avant tout ce que c'est que la pression fiscale.

E. W. A. : C'est peut-être le mot "pression" qui fait peur. La pression fiscale n'est rien d'autre que le ratio "Recettes fiscales sur le PIB" ce ratio permet de déterminer l'effort de réalisation au niveau d'une administration fiscale. C'est vrai que nous sommes à une pression fiscale de 22% aujourd'hui mais il faut préciser que la pression fiscale avait déjà pris son envol avant l'OTR. Elle était de 20% en 2013. Elle est plafonnée à 25% au niveau de l'UEMOA. Et notre pression fiscale témoigne de l'effort fourni par l'administration fiscale dans le recouvrement des recettes

publiques. Cela n'a rien à voir avec les taux d'imposition. Quand on parle de la pression fiscale à 22% les opérateurs comprennent à tort que l'administration fiscale a perçu plus qu'il n'en faut. Ce n'est pas du tout cela. Il s'agit de l'effort fourni pour recouvrer les impôts effectivement dus. Et en cela nous sommes un modèle aujourd'hui dans les sous-régions et on nous invite partout à partager l'expérience du Togo. En termes de taux d'imposition, l'OTR n'a pas changé de taux et n'est même pas habilité à le faire. C'est la loi de finance votée par l'Assemblée nationale qui fixe les taux. Aucune nouvelle taxe n'a été créée par l'Office. Au contraire, nous envisageons une simplification des impôts actuels pour en avoir un nombre réduit et mieux gérable.

OTR ACTU : Qu'en est-il exactement de la charge fiscale ?

E. W. A. : La charge fiscale c'est le montant d'impôt que le contribuable paye. Si nous prenons l'exemple de l'impôt sur les sociétés qui est de 29%, un opérateur qui réalise un bénéfice de un million de franc doit payer 290.000F d'impôt. C'est cela la charge fiscale. Malheureusement certains confondent les impôts qu'ils subissent à ceux pour lesquels ils sont collecteurs pour le compte de l'Etat. Celui qui verse par exemple un milliard de TVA n'a fait que la collecter. Il ne la supporte pas. Elle est payée par le consommateur final. Il ne s'agit donc pas de payer un montant élevé de TVA pour se plaindre de la charge fiscale élevée. La charge fiscale c'est celle que l'opérateur subit personnellement.

OTR ACTU : Monsieur le Commissaire, plusieurs contribuables soumis à la vérification se plaignent de ce que les contrôles de l'OTR s'étendent aussi aux périodes antérieures à sa création. Qu'en dites-vous ?

E. W. A. : L'OTR a été créé en 2012 mais son opérationnalisation a été effective à partir de 2014. Je voudrais rappeler que la loi fiscale n'a pas changé avec la création de l'OTR même si l'Office a fédéré les deux anciennes régies. Le Commissariat des douanes fonctionne toujours avec le code des Douanes et celui des impôts avec le code général des Impôts. La fédération des deux entités n'a pas entraîné l'abrogation des lois. Donc, nous fonctionnons au niveau des impôts sur la base du code général des impôts qui dit que nous sommes dans un système déclaratif où le contribuable calcule seul (sans la présence d'un agent de l'OTR) son revenu qu'il va déclarer. La même loi donne le droit de contrôle à l'administration fiscale qui a la latitude d'étendre ses contrôles aux trois années antérieures. C'est ce que nous appelons le droit de reprise. En cas de fraude, la loi nous donne la possibilité de vérifier les six dernières années. Il faut que nos partenaires contribuables le comprennent bien. La loi fiscale n'a pas été abrogée. Certains estiment qu'il fallait une amnistie fiscale à la création de l'OTR. Mais le législateur n'est pas allé dans ce sens.

OTR ACTU : Des opérateurs économiques estiment que vos agents ne sont pas courtois. Qu'en dites-vous Monsieur le Commissaire ?

E. W. A. : Je ne peux pas dédouaner les agents de l'OTR. Certains n'ont peut-être pas encore compris la vision de l'Office. Pour nous, les opérateurs économiques sont nos partenaires. Quand je disais que le Commissariat des impôts se porte bien, c'est grâce à eux. Que ferions-nous sans les opérateurs économiques ? Absolument rien ! Je préfère dire qu'ils sont nos patrons. C'est un message de respect et de courtoisie que nous inculquons au quotidien à nos agents. Mais il nous revient que certains agents se comportent mal avec les contribuables. Par ailleurs, le fait que la négociation (corruption) ne soit plus possible, certains opérateurs se sentent très mal à la simple vue d'un agent de l'OTR. Nous allons pour notre part poursuivre la sensibilisation de nos agents. Et je saisis l'occasion, au nom du Commissaire Général de l'OTR, pour présenter nos excuses aux opérateurs qui se seraient sentis peinés par une quelconque attitude d'un agent de l'Office.

OTR ACTU : L'opinion accuse l'OTR

d'avoir fait fuir les opérateurs économiques vers les pays voisins. Dites-nous ce qu'il en est.

E. W. A. : vous savez, l'opérateur économique est très rationnel. En dehors de la stabilité, il est à la recherche de meilleures conditions fiscales. Je suis surpris qu'on dise que nous faisons fuir les opérateurs alors que dans le même temps nous enregistrons le plus grand nombre de création d'entreprises jamais connu. A titre d'exemple, nous avons, en 2015 enregistré 14.317 nouvelles entreprises contre seulement 168 fermées. Pour l'année 2016, précisément de janvier à août, 11.104 entreprises ont été créées contre 33 fermetures. Il est important de préciser que les fermetures concernent très souvent les petites structures et s'apparentent dans la plupart des cas à des métamorphoses frauduleuses pour échapper à l'administration fiscale. On ne peut donc pas conclure à une évasion d'entreprises. Il faut aussi dire que certains opérateurs préfèrent aller dans les pays où ils peuvent facilement frauder ; ce qui n'est pas possible au Togo avec l'OTR. Nous comprenons qu'au niveau du port, certaines nouvelles conditions instituées par d'autres structures engendrent ce qu'on appelle un détournement de trafic. Et ça c'est une réalité. Nous avons fait des efforts pour qu'il n'existe plus de faux frais. Mais nous constatons que certains les perpétuent encore et l'opinion met tout sur le dos de l'OTR. Ce serait vraiment dommage que les opérateurs togolais déchargent leurs marchandises dans les pays voisins au risque de les rentrer par nos frontières poreuses, échappant ainsi aux droits de douane. Les plus hautes autorités de notre pays se sont saisies de la situation et nous espérons que les choses vont bientôt se décanter pour le bien de tous.

OTR ACTU : Que conseillerez-vous aux contribuables en guise de conclusion ?

E. W. A. : Qu'ils approchent l'administration fiscale à la création de leurs entreprises. On peut créer une entreprise et ne pas démarrer les activités. Il suffit de nous informer. Vous serez redevables des impôts seulement quand vous démarrerez votre activité. Mais si vous ne dites rien nos services considéreront que vous êtes en activité et viendront vous réclamer l'impôt. Il faut donc garder une bonne communication avec l'administration fiscale pour éviter d'éventuels désagréments.

T MONEY

Pour y
accéder,
composez
***145#**

Gérez tout via votre mobile !

✓ Simple ✓ Rapide ✓ Sécurisé

Transfert d'argent

Achat

Paiement

Souscription au service

gratuite

La banque émettrice



LE LEADER

service client : 888

www.facebook.com/Togocel

www.twitter.com/togocel

www.togocel.tg

certifiée ISO 9001 et ISO 14001

Journées portes ouvertes L'OTR SE RAPPROCHE DAVANTAGE DU CONTRIBUABLE



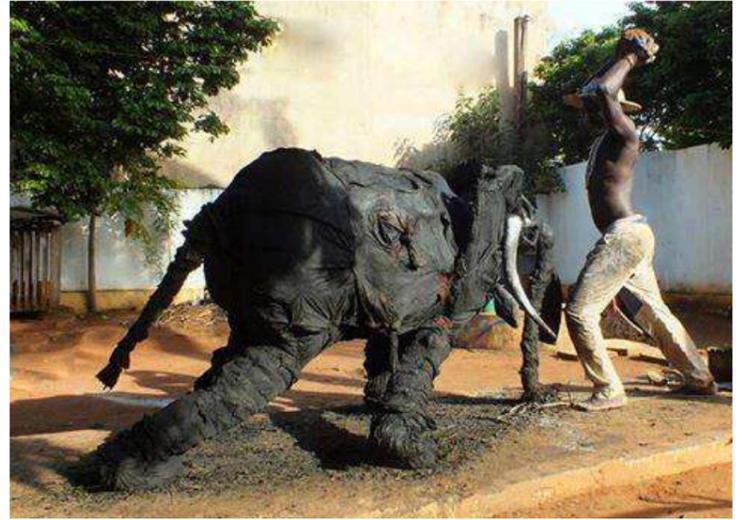
respectivement présentées par le Commissaire des Douanes et des droits indirects, Kodzo ADEDZE et le Commissaire des Impôts, Essowavava ADOYI. Les opérateurs économiques présents dans la salle ont profité de l'occasion pour présenter leurs inquiétudes à l'office. Pour le président de la Chambre du Commerce et des Industrie du Togo (CCIT), Monsieur Germain MEBA, c'est un satisfecit et un message d'espoir qu'il porte à l'endroit des relations entre opérateurs et l'office. Pour lui, lorsqu'un opérateur économique s'enrichit c'est le pays entier qui se développe et c'est toute une chaîne qui en profite. « Nous voulons tout d'abord dire merci à l'OTR qui a bien voulu en quelque sorte inviter l'ensemble des opérateurs économiques togolais en vue de faire un partage d'info et de plus dialoguer. Nous sommes très heureux par ce que nous avons vu que les responsables de l'OTR sont dès à présent disponible, à accompagner les opérateurs économiques à mieux payer leurs impôts. Je pense que ce qui avait manqué dans le temps c'est ce dialogue-là qui n'a pas existé ou qui a été insuffisant et ça permis de créer une psychose au sein de l'ensemble des opérateurs économiques togolais mais dès à présent je pu vous rassurer que les opérateurs sont disponibles à accompagner l'OTR » a-t-il fait savoir.

Steve Le Noble

L'Office Togolais des Recettes (OTR) a initié des journées portes ouvertes. Démarrées officiellement hier, ces journées qui sont ouvertes hier et qui se referment aujourd'hui vont permettre à l'OTR de de s'ouvrir d'avantages aux opérateurs économique. « Les journées portes ouvertes que nous avons démarré s'inscrivent dans la vision du gouvernement qui est de rendre inclusif au niveau de l'économie nationale toutes les parties prenantes notamment les opérateurs économique. L'autre volet c'est d'ouvrir nos portes aux opérateurs économiques pour mieux nous comprendre et nous permettre savoir

les difficultés et les défis auxquels il faille faire face pour que l'OTR puisse apporter aux contribuables les meilleurs solutions possibles », nous a confié le Commissaire Général de l'office, Henri Gapéri. Ces deux journées seront meublées par des conférences-débats et visites guidées dans les jardins de l'Office. Les opérateurs économiques ont la possibilité de se faire établir ou renouveler leur carte en seulement 120 minutes. Il y aura également des déclarations et paiements en ligne. La cérémonie d'ouverture a été marquée par deux communications à savoir « Défis et perspectives des douanes » et « Défis et perspectives des impôts »

Art plastique AKE O'LOKAN ANNONCE LA COLLECTION VODOU



Il est Griot, prophète, et se réclame traditionaliste. Entre chant et art plastique Aké O'lokan, voudrait redonner le goût à la vie à tous ceux-là qui ont perdue de l'espoir. Si seulement cela lui est possible, il changerait le monde par un coup de baguette magique afin que la misère s'éloigne à jamais de l'être humain. Mais malheureusement, il reconnaît son impuissance devant la condition humaine, et se résigne. C'est alors que Dieu lui souffla à l'oreille de chanter et de se servir de ses mains pour représenter les créations de son esprit, sculpture et l'art plastique au moyen de la paille, que de l'originalité.

Actuellement en atelier, il passe en ce moment même les derniers coups de pailles, matériel de base de ses œuvres, en vue de la sortie de ses 20 pièces dans une collection intitulée « Vodou ». Oui, des pièces vodou pour donner une plus-value à la mère Afrique selon ses propos.

A entendre l'artiste, son nom Aké O'lokan est composé de son propre nom « Aké » et de « O'lokan » qui signifie prêtre en Ifè, Dieu en Ebré chez les ivoiriens ou tout simplement le grillot, l'annonciateur, le prophète. Il reste alors dans la logique de son nom d'artistes sinon de prophète pour appeler à la conscience humaine à travers ses écrits, ses chants, ses peintures et ses sculptures. « Dans mon art, je veux écrire ce qui doit être dans les intérêts de chaque personne. La tranquillité, l'humilité, la paix », nous a-t-il confié.

Steve Le Noble

CAN Gabon 2017 LE TOGO AFFRONTERA LA COTE D'IVOIRE, LA RDC ET LE MAROC DANS LE GROUPE C



Le tirage au sort pour la phase finale de la CAN au eu lieu mercredi dernier au Gabon et les 16 équipes qualifiées ont été réparties dans 4 groupes de 4 équipes. Le Togo est logé dans le groupe C aux côtés du champion en titre, la Côte d'Ivoire, la RDC et du Maroc.

A entendre le sélectionneur des éperviers togolais, Claude Le Roy, le Togo est logé dans un groupe de haut niveau, toutes les équipes qu'il aura à rencontrer ont été des anciens champions de la CAN. Pour lui, la qualification à la CAN n'était même pas envisagée mais maintenant que les éperviers ont réussi à se qualifier, un travail de fond va se faire pour que le Togo soit à la hauteur au cours de la CAN.

Rappelons qu'une délégation togolaise composée du président de la FTF, Guy Akpovy, Claude Le Roy, et AbaloDosseh ont assisté à la cérémonie de tirage qui a eu lieu à Libreville au Gabon.

H. L.

Enfin, le Togo connaît les pays qu'il affrontera à la grande messe du football africain qui aura lieu en 2017 au Gabon.

Championnat de Football D1/6e journée AS TOGO PORT PREND LA TETE DU CLASSEMENT

Le championnat de football de 1ère division va bon train. A l'issue de la 6e journée jouée le week-end dernier c'est l'As Togo Port qui occupe provisoirement la première place après avoir battu sur un score 3 buts à 1 Gbikinti qui était à la première place après la 5e journée. « Nous avons bien joué. Gbikinti, vous le savez, c'est un club expérimenté. Ils ont joué, ils ont respecté tous les compartiments. Mais c'est l'expérience qui a fait la différence. A la dernière minute, le

match a été délocalisé et cela a cassé un peu le moral. Mais nous avons su jouer très bien », a laissé entendre AyiviKouévi, entraîneur de l'As Togo Port.

Les autres rencontres de la 6e journée ont été aussi impressionnantes. Dyto a épinglé AGAZA de Lomé 1-0. Même score entre Anges de Notsé qui est venu à bout de Maranatha de FioKpo. Asko de Kara a mordu la poussière face à Semassi de Sokodé sur un score de 2-0. La rencontre entre Kotoko de

Lavié et Gomido s'est soldé par un score de 2-0 en faveur de Gomido. Koroki de Tchamba a battu AS OTR sur un score de 1-0. C'est le même score entre Foadanqui a dicté sa loi à Unisport de Sokodé. Selon un communiqué de la FTF, la 7e journée qui devait se jouer le 23 octobre est plutôt ramenée au 21 et 22 octobre compte tenu de la formation des arbitres qui aura lieu le 24 octobre.

La Rédaction

« EBI, les otages des lacs » PRINCE GASTON EDORH LANCE SON NOUVEAU FILM POLICIER DEMAIN

Les otages des lacs



Dans « EBI, les otages des lacs », l'unité spéciale EBI enquête sur l'enlèvement de deux adolescentes dont la fille d'un officier ghanéen. Récemment opérationnelle, l'unité spéciale EBI (ECOWAS Bureau of Investigation) doit affronter gangs et autorités politiques pour délivrer les filles. En échange des otages, les ravisseurs réclament la libération d'un dangereux criminel libérien détenu dans une prison de haute sécurité au Nigéria.

Dans le screenplay, EBI est une unité spéciale de police de la CEDEAO qui dispose d'un pouvoir d'actions dans tous les états membres de l'organisation sous régionale. Elle a son bureau officiel à Lomé au Togo et dispose des agents de liaison dans

chaque pays membre de la CEDEAO. Ce film sera officiellement lancé demain, 22 octobre à l'Hôtel Eda Oba avec un programme très spécial. Outre le lancement du film, une soirée cinéma sera organisée pour permettre aux cinéphiles de faire la connaissance des acteurs et de l'équipe du film.

Diplômé de CINECOURS QUEBEC, une école de Cinéma et télévision basée au Canada, Prince Gaston EDORH est aujourd'hui réalisateur de Cinéma et de Télévision. Après le Canada, l'Allemagne et la France, il est rentré au pays pour développer ses projets de films en créant Togo Films Industry.

Steve Le Noble

PROTEGEONS NOS | PROTECT OUR
OCEANS LOMÉ, TOGO
 15 OCT 2016



Le saviez-vous?



PROTEGEONS NOS | PROTECT OUR
OCEANS
 LOMÉ, TOGO
 15 OCT 2016

LA CHARTE DE LOMÉ signée le 15 octobre 2016, c'est:

DES MESURES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA
 CRIMINALITÉ EN MER

LA GOUVERNANCE MARITIME

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE BLEUE

LA PROMOTION DE LA COOPÉRATION ENTRE LES ÉTATS

PLUS DE CONTRÔLE ET DE SURVEILLANCE DE L'ESPACE
 MARITIME



OFFERT PAR LE CONSULAT DE SLOVAQUIE